

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 avril 2023**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-04-04-25 | Association des Restaurants du Cœur de la
région rouennaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour
l'année 2023**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

Vu :

- L'article L.115-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif à la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- Les articles L123-5 et R123-2 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs aux missions du CCAS,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- L'action menée par les Restaurants du Cœur en faveur des personnes en situation de précarité,
- L'aide alimentaire que l'association propose dans divers centres, notamment sur Oissel et sur Rouen (Desseaux), et qui a bénéficié à 442 foyers stéphanois, en 2022,
- L'aide vestimentaire que l'association a apporté à 180 foyers stéphanois en 2022,
- Le partenariat avec le CCAS,

Le Conseil d'administration décide :

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 800 € au titre de l'année 2023 à l'association Les Restaurants du Cœur de la région rouennaise,
- De verser cette somme directement à l'organisme,
- D'imputer la dépense sur la ligne prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. ROSE", written over a horizontal line.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-25-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**